



Comité syndical du 16/03/2021

Date de la convocation : 08/03/2021

Présents : CÔME Laurent ; MICHAUD Monique ; CANALE Pierre ; POCHAT Nathalie ; MOUCHET Christiane ; ROGNARD Olivier ; DURUPHTY Florence ; PARIS Nicole ; PERRIN Sandrine ; ARRAGAIN Manuel

Secrétaire de séance : CANALE Pierre

La séance est ouverte à 18h30

Le compte-rendu du comité syndical du 1^{er} février 2021 est validé

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical l'ajout d'une délibération pour le versement d'une subvention pratiques artistiques à l'ALCC à l'ordre du jour. Cet ajout est accepté à l'unanimité

Ordre du jour :

Retour des travaux des commissions

Finances

1. Délibération pour l'adoption du compte de gestion 2020
2. Délibération pour l'adoption du compte administratif 2020
3. Délibération d'affectation du résultat 2020
4. Délibération d'adoption du budget primitif 2021

Enfance-Jeunesse

5. Délibération pour l'attribution d'une subvention Chautagne Pass à l'ASCEC
6. Délibération pour l'attribution d'une subvention culture pour une manifestation ponctuelle

Administration générale

7. Délibération pour le lancement d'une consultation pour la fourniture d'un véhicule 9 places
8. Délibération pour l'attribution d'une subvention pratiques artistiques à l'ALCC



COMMISSION PETITE ENFANCE

Retour Conseil Syndical Mars 2021



Des objectifs à court et moyen termes





- 1 -

Centralisation des demandes de mode de garde pour les familles

Pour continuer à travailler avec nous sur ce sujet, rejoignez le comité technique :

Lundi 15 mars à 18h30

La date n'est pas fixée



Le lieu et conditions de réunion vous seront envoyés avec les invitations par mail

-2-



Le métier d'assistante maternelle sur notre territoire



Pour continuer à travailler avec nous sur ce sujet,
rejoignez le comité technique :

Mardi 27 avril à 18h45

Mardi 18 mai à 18h45



Réunions en **présentiel** dans les locaux du RAM



- 3 -

Améliorer le développement des services petite enfance sur l'ensemble du territoire de la Chautagne

Pour continuer à travailler avec nous sur ce sujet, rejoignez le comité technique :

Jeudi 25 mars à 18h30

Mardi 1^{er} Juin à 18h30



Le lieu et conditions de réunion vous seront envoyés avec les invitations par mail



Grâce à nos échanges

**Des objectifs
à long terme**



-4 -



**Nécessité d'un pôle
petite enfance**



Des dates de réunion seront proposés ultérieurement



COMMISSION JEUNESSE

TRAVAUX DE LA COMMISSION

ESPACE JEUNES

L'espace jeunes fonctionne depuis les vacances de la Toussaint. Plusieurs partenaires sont présents dans ce nouvel équipement:

- L'ALCC assure des animations pour les jeunes, encadrées par l'animatrice jeunesse
- La mission locale assure une permanence hebdomadaire dans le cadre du projet *Aller-vers*
- Des stages « garantie jeunes » vont être proposés aux jeunes prochainement par la mission locale
- Des événements sont en préparation: café de jeunes, forum job d'été, soutien à la parentalité (réseaux sociaux, téléphone portable chez les ados...).
- Des animations « passerelles » sont programmées avec le centre de loisirs



RÉFLEXION SUR L'OPPORTUNITÉ D'AVOIR UNE ASSEMBLÉE DE JEUNES EN CHAUTAGNE

- ❖ Au collège de Culoz, c'est un projet très enrichissant pour les élèves qui leur donne beaucoup d'autonomie
- ❖ Permet de donner de la confiance aux jeunes
- ❖ Fait grandir les jeunes
- ❖ Projet qui demande beaucoup d'investissement de temps pour ceux qui l'encadre
- ❖ Cela paraît important de recueillir la parole des jeunes
- ❖ C'est un investissement pour le futur
- ❖ Il y a déjà eu des expériences intéressantes en Chautagne, à Serrières et à Ruffieux (ex city stade de Ruffieux, CMJ à Serrières)
- ❖ Permet d'impliquer les jeunes et les familles dans la vie de la commune
- ❖ L'intercommunalité semble l'échelon pertinent pour ce projet

Une proposition de fonctionnement du conseil de jeunes sera étudiée lors de la prochaine commission



COMMISSION CULTURE

TRAVAUX DE LA COMMISSION

TRAVAUX DE LA COMMISSION

- L'installation de la nouvelle commission du culture SIVSC coïncide avec le lancement de la prochaine résidence d'artistes du territoire. L'enjeu des premières réunions a été de rencontrer les artistes pour découvrir le projet artistique de la compagnie, afin de le partager aux communes membre du SIVSC et de recueillir les premières idées et remarques pour que le projet soit une réussite sur tout le territoire.
- Les membres de la commission ont partagé leur expérience des bibliothèques en Chautagne pour déterminer le rôle que pourrait jouer le SIVSC dans le but de soutenir la lecture publique du territoire



PRESENTATION MICZZAJ

Projet proposé en Chautagne

Cartographie sonore, géographie sonore : aller à la rencontre des habitants par le son, sans prérequis de savoir-faire ou de connaissance.

Projet scolaire

CE2-CM2 : temps de pratique, création de podcasts, de reportages radiophoniques autour de thèmes proposés ou définis avec les équipes pédagogiques.

Maternelle-CE1 : découverte de la création sonore ou participation à la fabrication d'un élément de la carte postale sonore.



PRESENTATION MICZZAJ

Aller à la rencontre du territoire

Importance des lieux de rassemblement (ALCC, siège du SIVSC, lieux dans les différentes communes, écoles, MECS)

Enjeux des portes d'entrée, des relais sur les communes, dans les associations à la recherche de personnes ressources.

Restitution

Emission de radio en direct avec l'ensemble des éléments récoltés « radio live Chautagne »

Fabriquer un objet (borne d'écoute avec des sièges, des casques audios pour prendre le temps d'écouter) qui permette d'écouter la cartographie. Cet objet pourrait même sortir du territoire.



BIBLIOTHÈQUES

Quel rôle peut jouer le SIVSC pour soutenir les Bibliothèques en Chautagne?

Le SIVSC peut aider les bénévoles pour organiser des événements (Bib en scène, festival du film documentaire proposés par Savoie-biblio). Le SIVSC ne va pas se substituer aux bibliothécaires, mais plutôt de faciliter des initiatives et des partenariats avec les différentes structures.

Le SIVSC va programmer une rencontre avec l'ensemble des bénévoles des bibliothèques pour imaginer des actions à mettre en place.



FINANCES ET BUDGET

Compte de gestion 2020 du Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-1 à L 5211-2, L 2121-31

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Chautagne présente le compte de gestion du budget principal 2020 établi par la trésorerie de Yenne. Il précise que celui-ci est conforme au compte administratif 2020.

Le compte de gestion peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	79 234.14 €			343 573.45 €	79 234.14 €	343 573.45 €
Opérations de l'exercice	49 992.06 €	116 068.48 €	966 921.10 €	1 248 552.39€	1 016 913.16 €	1 364 620.87 €
TOTAUX	129 226.20€	116 068.48 €	966 921.10 €	1 592 125.84€	79 234.14 €	691 281.16 €
Résultats de clôture		66 076.42 €		281 631.29€		343 707.71 €
Restes à réaliser						
RÉSULTATS DÉFINITIFS	13 157.72 €			625 204.74 €		612 047.02 €

Considérant :

- les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement,
- les dépenses et les recettes de la section d'investissement,
- les résultats constatés tant à la section de fonctionnement qu'à la section d'investissement.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion 2020 du budget principal établi par la trésorerie de Yenne
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents correspondants à cette approbation et à réaliser toutes les démarches nécessaires.

FINANCES ET BUDGET

Compte administratif 2020 du budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-1 à L 5211-2, L 2121-31

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Chautagne s'étant retiré, Sandrine PERRIN préside la séance et présente le compte administratif 2020 du budget principal. Elle précise que celui-ci est conforme au compte de gestion 2020 établi par la Trésorerie de Yenne.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	79 234.14 €			343 573.45 €	79 234.14 €	343 573.45 €
Opérations de l'exercice	49 992.06 €	116 068.48 €	966 921.10 €	1 248 552.39€	1 016 913.16 €	1 364 620.87 €
TOTAUX	129 226.20€	116 068.48 €	966 921.10 €	1 592 125.84€	79 234.14 €	691 281.16 €
Résultats de clôture		66 076.42 €		281 631.29€		343 707.71 €
Restes à réaliser						
RÉSULTATS DÉFINITIFS	13 157.72 €			625 204.74 €		612 047.02 €

Considérant :

- les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement,
- les dépenses et les recettes de la section d'investissement,
- les résultats constatés tant à la section de fonctionnement qu'à la section d'investissement.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Approuve le compte administratif 2020 du budget principal,
- Constate la conformité avec le compte de gestion de la perception,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents correspondants à cette approbation et à réaliser toutes les démarches nécessaires.

FINANCES ET BUDGET

Affectation de résultats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-1 à L 5211-2, L 2121-31

Monsieur le président rappelle au comité syndical les résultats de la clôture 2020 :

- Fonctionnement : + 625 204.74€
- Investissement : -13 157.72€

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'affecter l'excédent de fonctionnement de **625 204.74 €** pour partie au compte R002 de la section de fonctionnement du Budget Principal 2021 pour un montant de **612 047.02 €** et pour partie au compte R1068 de la section d'investissement du Budget Principal 2021 pour un montant de **13 157.72 €**.
- De reporter le déficit d'investissement de **13 157.72 €** au compte D 001 de la section d'investissement du Budget principal 2021.

Considérant :

- les résultats de clôture du compte administratif 2021 du budget principal de la section d'investissement et de fonctionnement,
- que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **Accepte les affectations de résultats proposées ci-dessus.**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents correspondants à ces affectations de résultats et à réaliser toutes les démarches nécessaires.**

FINANCES ET BUDGET

BUDGET PRIMITIF 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment le Livre VI « dispositions financières et comptables » : Titre Unique Chapitres I, II et III articles 1611-1 et suivants, et les articles L 5211-1 à L 5211-2, L5211-21 à L 5211-40 et L 2121-29,

Monsieur le Président présente les propositions élaborées pour les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal.

Section de fonctionnement :

Le budget équilibré se présente ainsi pour la section de fonctionnement :

RECETTES	DÉPENSES
TOTAL : 1 785 019.02 €	TOTAL : 1 785 019.02 €

Section d'investissement :

Le budget équilibré se présente ainsi pour la section d'investissement :

RECETTES	DEPENSES
TOTAL : 743 616.74 €	TOTAL : 743 616.74 €

Considérant :

- les projets du syndicat intercommunal à vocation sociale de Chautagne,
- l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Comité syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

☞ **D'approuver le Budget Primitif 2021 du budget principal tel qu'il a été présenté tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.**

☞ **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents correspondants à l'approbation de ce budget et à réaliser toutes les démarches nécessaires.**

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Objet : Attribution d'une subvention à l'ASEC au titre du Chautagne' Pass 2020

Monsieur le Président rappelle que le Chautagne' Pass est un dispositif d'accompagnement à la pratique d'activités sportives et culturelles sur le territoire du SIVSC.

Ce dispositif se présente sous la forme de bons nominatifs d'une valeur entre comprise entre 10 et 20€ en fonction des ressources de la famille et utilisables dans l'une des associations proposant des activités sportives ou culturelles sur le territoire du SIVSC.

L'association accorde une remise de la valeur du bon et la collectivité verse alors aux associations une subvention compensatrice du montant du bon reçu.

De plus, la collectivité verse une aide de 10 euros par enfants, pour les enfants inscrits indépendamment de la demande de Chautagne'Pass, sous réserve simplement qu'ils habitent l'une des communes du SIVSC

La subvention est accordée en fonction du nombre de bons retournés par les associations, et du nombre d'enfants inscrits habitants dans les communes du SIVSC.

Nom association	Nombre de bons remis	Nombre d'enfants inscrits	Montant de la subvention
ASEC	48	62	1215,00 €

Le comité, après avoir entendu l'exposé du Président, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer une subvention à l'ASEC au titre du Chautagne'Pass 2020 tel que présenté dans le tableau ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à accomplir les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.**

CULTURE

Attribution d'une subvention au Comité des fêtes de Saint Pierre de Curtille

Monsieur le Président présente le dossier de demande de subvention pour des manifestations culturelles présenté par le comité des fêtes de Saint Pierre de Curtille pour l'organisation d'un festival médiéval.

Association	Manifestation	Budget de la manifestation	Montant demandé
Comité des fêtes de Saint Pierre de Curtille	Festival Médiéval 2021	11 800 €	500 €

Cette manifestation répond aux critères fixés par le comité syndical pour ce genre de demande

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'attribuer la subvention suivante :

- **Comité des fêtes de Saint Pierre de Curtille : 500 euros**

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant et accomplir les démarches nécessaires.

ENFANCE JEUNESSE

Lancement consultation achat minibus et demande de subventions

Monsieur le Président rappelle que le centre de loisirs a besoin d'un véhicule 9 places pour faciliter les sorties, et les transports des enfants habitant les communes les plus éloignées du centre. Ce véhicule pourra également être utilisé par les autres services (jeunesse, quand les actions auront commencé, petite enfance) et en fonction des demandes, on peut imaginer qu'il soit mis à disposition des associations sur les temps où les services du SIVSC ne l'utilisent pas.

Monsieur le Président proposer donc de lancer une consultation ayant pour caractéristiques :

- Objet : achat d'un véhicule 9 places
- Type de consultation : Marché à Procédure Adaptée
- Nombre de lots : 1
- Option : véhicule électrique
- Type de publicité : publication sur le site internet du SIVSC, affichage
- Date limite de retour des offres :

- Critères d'analyse des offres : prix : 60%, valeur technique 40%
- Montant prévisionnel du marché : 40 000€ HT

Monsieur le Président précise également que ce projet pourrait être éligible à des aides financières de la CAF et du Département via le CTS. Il est possible que d'autres aides soient envisageables.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De lancer la consultation suivant les caractéristiques décrites ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des aides financières pour ce projet
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des éléments liés à cette décision

Après échange, les élus du comité syndical souhaitent que dans la note technique, le mode de propulsion électrique soit privilégié, sous réserve que l'offre existe sur le marché pour ce type de véhicules

CULTURE

Attribution d'une subvention à l'ALCC

Monsieur le Président précise que le SIVSC accompagne financièrement les propositions de pratiques artistiques amateurs du territoire. L'ALCCa fourni un bilan quantitatif et financier de ces actions et Monsieur le Président propose de délibérer également au regard de ce bilan pour l'attribution d'une subvention de 4 500€ au titre des pratiques artistiques amateurs 2018/2019

Le comité, après avoir entendu l'exposé du Président, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer 4500€ de subventions à l'ALCC pour les pratiques artistiques amateurs**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

Questions diverses :

- Dans le cadre du projet d'équipement des cuisines du centre de loisirs et de l'espace jeunes, une demande de subvention va être déposée à la CAF
- Demande de la mairie de Saint Pierre que les affiches des amuz'activ soient systématiquement envoyés en mairie pour affichage devant l'école